



GESTION DES DÉCHETS : DES SOLUTIONS POUR VOTRE ENTREPRISE

BOUCHER | CHARCUTIER | TRAITEUR

VOTRE ACTIVITÉ GÉNÈRE DES DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS ET DES DÉCHETS DANGEREUX.

LE TABLEAU CI-DESSOUS RECENSE LES DÉCHETS LES PLUS FRÉQUEMMENT RENCONTRÉS (*liste non exhaustive*) :

DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS	DÉCHETS DANGEREUX
<ul style="list-style-type: none">• Bois (palettes, cagettes...)• Papier, cartons (cartons alvéolés...)• Plastiques (emballages, film, polystyrène, bidons, seaux, bouteilles...)• Tous types de métaux (boîtes de conserves)• Verres (bocaux, bouteilles...)• Os et suifs, déchets de tissus animaux• Matériaux à Risques Spécifiques (moelle et cerveaux)• Autres déchets organiques (épluchures, coquilles d'œufs...)• Huiles alimentaires (de friture, de cuissons) et graisses• Vidange de bac à graisse	<ul style="list-style-type: none">• Appareils frigorifiques• Fluides frigorigènes• Néons, piles• Restes de détergents et emballages souillés

Pour chaque catégorie de déchets, vous trouverez en fin de plaquette une liste de prestataires intervenant dans le département du Tarn.

 Les os, suifs et MRS sont des déchets particuliers qu'il convient de gérer de manière spécifique :

- Les os et suifs

En attendant d'être collectés par un prestataire spécialisé, les déchets liés à la découpe de la viande (os, aponévroses, suifs et autres types de graisses) doivent être stockés de façon à limiter au maximum la formation d'odeurs dues à leur dégradation : dans un récipient hermétique, stocké si possible dans un local réfrigéré.

- Les M.R.S. (Matériaux à Risques Spécifiés)

Ils doivent être collectés par une société d'équarrissage.

Pour réduire la fréquence de collecte, vous avez le droit de conserver les M.R.S au froid positif n'excédant pas 10°C pendant 15 jours. Au froid négatif, vous pouvez les garder pendant un mois (décret 2005-1219 du 28 septembre 2005).

Les fluides frigorigènes contribuent au réchauffement global et au changement climatique par l'accroissement de l'effet de serre. Ne les laissez pas s'évaporer dans l'atmosphère, ils doivent être récupérés et détruits.

Voici une liste de prestataires fluides frigorigènes intervenant dans le département du Tarn (*liste non exhaustive - source ORDIMIP*) :

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE/FAX
Boucou Recyclage	ZA Ayguelongue - Rue Gustave Eiffel 64121 Montardon	Tél. : 05.59.12.63.23 Fax : 05.59.12.63.24
Briane Environnement	8, rue Clément Ader 81160 St-Juéry	Tél. : 05.63.78.20.30 Fax : 05.63.78.20.31
Chimirec Socodeli	ZI de l'Estagnol - 11, rue Nicolas Cugnot 11000 Carcassonne	Tél. : 04.68.72.50.60 Fax : 04.68.72.67.79
Coved Ramonville	Rue Claude Chappe 31521 Ramonville	Tél. : 05.62.19.24.50 Fax : 05.62.19.24.51
Labo Services	ZAC de l'Artel Est Site Watco Ecoservice 82100 Castelsarrasin	Tél. : 05.63.32.54.72 Fax : 05.63.32.50.75
Sarp Industrie Aquitaine Pyrénées (SIAP)	Boulevard de l'industrie - ZI de Brassens 33565 Carbon Blanc Cedex	Tél. : 05.57.77.65.50 Fax : 05.57.77.65.55

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

N'hésitez pas à nous contacter au **05.63.48.43.69**



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Tarn